

## FONCIER

## PÉRILS SUR LES TERRES AGRICOLES AU CAMEROUN

Activités principales dans le pays, l'agriculture fait les émules depuis de longues dates. Qu'il s'agisse des petits producteurs ou des grands exploitants, la pression foncière est prégnante au Cameroun. Si certains grands exploitants ont hérité des terres acquises par l'Etat au lendemain des indépendances, les clauses des privatisations des années 2000 tardent encore à être appliquées. Pire, malgré la ratification des conventions internationales, le Cameroun n'a pas encore réussi à protéger les minorités et les communautés locales lors de l'implantation des projets agroindustriels. Aujourd'hui, la situation est telle qu'alors que les riverains de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm) revendiquent toujours leurs droits à Socfin, les populations de la région du Sud doivent désormais songer à une autre activité avec l'arrivée d'une entreprise spécialisée dans la production de l'hévéa. Ces deux situations reposent sur la table la question de l'accaparement des terres au Cameroun.

## Sud Hévéa: 45 000 Ha de désespoirs à Djoum, Meyomessala et Meyomessi

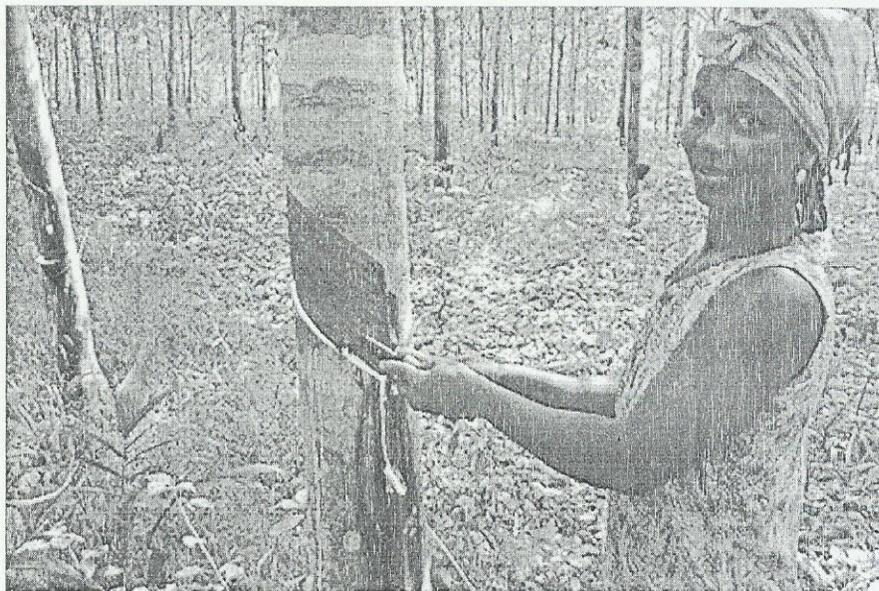
Les pépinières pour l'extension de la culture d'hévéa ne sont pas encore dans les habitations des populations de Djoum, Meyomessala et Meyomessi, trois communes frontalières de la région du Sud du Cameroun. Mais, l'espace réservé à la culture de cette culture de rente enfonce les populations locales. Le bornage est déjà achevé explique Cédar Akono Aka'a, le leader communautaire qui dirige l'Association des jeunes de Melen (Ajem). Pour lui, depuis que l'Etat a accepté le projet d'extension de la culture d'hévéa dans les trois communes de la région du Sud, cela a eu un impact sur les plantations des populations.

« Les cacaoyers ont été englobés dans les emprises du projet porté par Sud Cameroun Hévéa (Sudcam). Les terres coutumières sont intégrées dans le périmètre du projet sans que les indemnisations des populations ne suivent » explique Cédar Akono Aka'a, juriste de formation qui s'érige en défenseur des droits des communautés riveraines dans la commune de Djoum. Le plus grave pour lui, c'est lorsque les chefs de groupements sont allés se plaindre auprès du sous-préfet de Djoum. Rien n'a changé, explique-t-il. Les limites de la société Sud Cameroun Hévéa jouxtent les habitations, éclaire Cédar Akono Aka'a avec désolation, car les champs de cacao commencent à se compter au bout des doigts. L'entreprise Sudcam, elle, continue de laisser ses marques pour étendre les plantations d'hévéa. Il s'agit d'une urgence car, le compte à rebours pour le début de la transformation de l'hévéa est lancé. Suivant

les projections, l'unité de transformation locale d'hévéa en caoutchouc est annoncée pour l'année 2019, soit trois ans après la signature de la convention avec le ministère de l'Agriculture en octobre 2016. La concession foncière relative à l'extension des plantations d'hévéa dans les zones de Djoum, Meyomessi, Meyomessala devra couvrir près de 45 000 hectares. Le processus d'extension quant à lui devra s'étendre jusqu'en 2027 suivant le plan d'affaires du groupe Sinochem international, l'un des leaders mondial du segment de la production de caoutchouc au niveau mondial.

Greenpeace émet des réserves sur la concession foncière

Si les communautés locales riveraines des limites du projet Sudcam sont aux abois, c'est sans compter sur la mince frontière qui sépare les plants d'hévéa à la réserve du Dja. De plus, de nombreuses interrogations pèsent sur la nature de la concession foncière de 45 198 hectares réellement circonscrits pour l'extension de la culture d'hévéa dans la région du Sud. En effet, si l'attribution foncière d'avril 2013 est présentée en régime de pleine propriété par Sinochem international et le singapourien Halcyon Agri Corp, Greenpeace estime que le régime de pleine propriété est contradictoire à la loi camerounaise surtout qu'il s'agit des terres du domaine national. Cette pratique d'accaparement des terres recoupe bien la bataille des riverains de la Société camerounaise de palmeraies (Socapalm). Ils sont dans le désespoir depuis 1968, année de la création de cette société



Les petits producteurs d'hévéa.

**En effet, si l'attribution foncière d'avril 2013 est présentée en régime de pleine propriété par Sinochem international et le singapourien Halcyon Agri Corp, Greenpeace estime que le régime de pleine propriété est contradictoire à la loi camerounaise surtout qu'il s'agit des terres du domaine national.**

d'Etat passée sous le régime de la privatisation depuis 2000. Que ce soit à Kienké ou dans le Moungo, les populations espèrent un retour sur leur terre. A Kienké par exemple, en attendant la restauration d'une partie de leur terre, les représentants des villages Bidou II, Bidou III, Nkolembonda, Ribvouni, Mebenanga et Edunganagomo sont mobilisés pour interpeller la direction de la Socapalm pour faciliter l'accès aux soins des membres des villages riverains dans les structures de santé de la Socapalm.

Biopalm sur les traces de Socapalm

Mais, là n'est qu'un pan de la revendication des populations riveraines de la Socapalm. Pour eux, depuis que la privatisation a placé le groupe Socfin au cœur de la gestion de la Socapalm, les clauses de la convention de privatisation n'ont pas été

respectées. Il s'agit particulièrement suivant l'article 6h du bail emphytéotique de l'obligation de protection de l'espace vital des villages riverains des plantations. La Socapalm a aussi une obligation d'assurer le développement des plantations villageoises suivant l'article 8.4.2 de la convention de cession. Davantage, à titre personnel, la convention de cession de la Socapalm aux investisseurs privés imposait des conventions aux riverains.

Pour les représentants des communautés riveraines, la Socapalm ne brille pas par le respect de ses obligations contractuelles. Au contraire, les populations restent gardées à bonne distance des 10 000 hectares de terre dans le Moungo où seulement 6 600 hectares sont exploités pour la culture du palmier à huile, mais subrepticement, les populations riveraines observent aussi un investis-

sement vers la culture de l'hévéa sur les espaces de la Socapalm. Toujours dans le Moungo, il y a la CDC qui a près de 7 000 hectares, des particuliers identifiés prennent aussi de vaste étendu de terre sous le motif du développement des exploitations agricoles. Il en est ainsi de Mbo plantation étendue sur 320 hectares mais dont l'activité s'accompagne de l'utilisation de produits chimiques pas toujours favorables à la bonne santé des communautés locales. Même le projet agroindustriel porté par Biopalm, des anciens de Socapalm sur près de 20 000 hectares fait l'objet de vives contestations au sein de populations riveraines des villages Bella, Nkollo dans la Lokoundjé, département de l'Océan dans la région du Sud Cameroun, informe sa majesté André Sayom, chef du village Nkollo.

Pierre Nka